

La gestion des stocks de munitions en Afrique:

défis et champ d'action

Holger Anders, chercheur au GRIP

27 avril 2009

Résumé

La mauvaise gestion des stocks de munitions et d'explosifs conventionnels pose d'importants risques de sécurité. Les explosions et les détournements, deux phénomènes fréquents affectant les dépôts et les stocks de munitions des acteurs étatiques en Afrique, attestent de l'importance de cette question. Vaincre les défis d'une gestion efficace des munitions au plan national peut s'avérer une tâche énorme en soi. Cet article examine les défis et le champ d'action de cette tâche en Afrique. Il soutient que des efforts concertés de la part des États africains et de leurs partenaires internationaux seront essentiels pour limiter de manière effective les risques d'explosions involontaires et de détournements de munitions sur ce continent.

Mots clés : Maîtrise des armes, munitions conventionnelles, explosions, détournements, Afrique

Abstract

Ammunition stockpile management in Africa: challenges and scope for action

The improper management of conventional ammunition and explosives poses significant safety and security risks. Frequent ammunition depot explosions and diversions from ammunition stocks of state actors testify to the relevance of the issue to Africa. Overcoming challenges to effective national ammunition management can be a formidable task in itself. This paper considers the challenges to and scope for action on ammunition management in Africa. It is argued that concerted efforts by African states and their international partners will be essential to effectively limiting risks of undesirable explosive events and ammunition diversions on the continent.

Key words: Arms control, conventional ammunition, explosive events, diversions, Africa.

Citation :

ANDERS Holger, *La gestion des stocks de munitions en Afrique: défis et champ d'action*. Note d'Analyse du GRIP, 27 avril 2009, Bruxelles.

URL : http://www.grip.org/fr/siteweb/images/NOTES_ANALYSE/2009/NA_2009-04-27_FR_H-ANDERS.pdf



Introduction

La mauvaise gestion des munitions et explosifs conventionnels crée d'importants risques de sécurité. Les explosions survenues aux dépôts militaires à Lagos en 2002 et à Maputo en 2007 ont tué plus de 1 600 personnes. Une formation à de strictes normes professionnelles est essentielle pour assurer une surveillance technique efficace des munitions ainsi que la sécurité du stockage. Des systèmes de sécurité défaillants et des procédures insuffisantes de comptabilité et d'inventaire facilitent le détournement de munitions détenues par l'État vers la sphère illicite. Des études récentes ont montré que les vols et les saisies de munitions ne sont pas seulement subis par des acteurs étatiques. Dans certains cas, on assiste à des détournements persistants organisés par des acteurs étatiques eux-mêmes. La mise en place et la maintenance de systèmes appropriés de gestion des stocks nationaux de munitions peuvent représenter des défis considérables pour les États qui n'utilisent pas encore de tels systèmes.

Le présent article fournit un aperçu des défis et du champ d'action de la gestion des munitions en Afrique. La première partie évalue les risques d'une mauvaise gestion et aborde les questions de l'explosion et du détournement de munitions ainsi que des stocks et des munitions excédentaires. L'article se penche ensuite sur les défis les plus importants de la gestion des munitions et des normes multilatérales pertinentes. En conclusion, il évalue les prochaines étapes susceptibles de renforcer les capacités de gestion des munitions sur ce continent et explique que des efforts concertés entre États africains et partenaires internationaux seront nécessaires pour limiter de manière efficace les risques d'explosions involontaires ou de détournements de munitions en Afrique.

1. Les risques d'une mauvaise gestion des munitions

La gestion efficace des stocks nationaux de munitions requiert une approche globale. Il convient de définir les différents types de stocks (réserve de guerre, entraînement, conflit en cours...) et les quantités que ces stocks doivent représenter. De même, il convient de déterminer quels sont les lieux de stockage et les systèmes de sécurité physique appropriés. Des pratiques d'inventaire et d'inspection adéquates ainsi qu'une surveillance régulière doivent être mises en place pour permettre une classification et une comptabilité précises. Cet élément est essentiel pour assurer la sécurité du stockage et de la manipulation et pour identifier les excédents en attente d'élimination. Les procédures de surveillance et d'essai sont également importantes pour évaluer avec précision la stabilité et la fiabilité des munitions. Le personnel responsable du stockage et de la surveillance doit recevoir une formation théorique et pratique adéquate. Les faiblesses dans les pratiques de gestion comportent des risques considérables, en particulier d'explosions involontaires et de détournement vers la sphère illicite. Ces deux risques sont d'autant plus élevés que les stocks nationaux contiennent des munitions excédentaires non identifiées et potentiellement instables.

1.1 Explosions de dépôts de munitions

Les épisodes d'explosions involontaires sont provoqués par une série de facteurs. L'un d'eux est la détérioration de la condition physique ou chimique des munitions. En particulier, la décomposition de l'agent propulsif et l'appauvrissement des stabilisateurs qu'il contient peuvent mener à une

ignition spontanée de l'agent explosif. Ce phénomène s'est produit avec certains types de mortiers. De mauvaises conditions de stockage, où le phosphore blanc est exposé à des températures ambiantes élevées, sont un autre exemple. Des facteurs environnementaux extérieurs, comme le feu et la chaleur, peuvent provoquer des explosions, de même que des pratiques ou une infrastructure de stockage, de manipulation ou de transport présentant une sécurité insuffisante, voire le sabotage. Les dépôts militaires sont les plus exposés aux risques d'explosions involontaires. En effet, les types de munitions et les calibres les plus susceptibles d'exploser sont généralement ceux que détiennent les forces armées. Néanmoins, dans les États africains, il est fréquent que des explosifs comme des grenades se retrouvent également dans les stocks de la police.

L'Afrique a souvent été le théâtre d'explosions de dépôts de munitions. La dernière décennie a vu au moins 18 épisodes d'explosions (cinq au Mozambique, quatre au Soudan, deux en Guinée et deux au Nigeria, un en Angola, au Congo, en Côte d'Ivoire, au Kenya et en Sierra Leone). Cela représente 11,5 % des 157 cas mondiaux connus d'explosions au cours de cette période. Ces incidents africains ont fait plus de 1 700 tués et plus de 850 blessés. L'épisode le plus dévastateur a eu lieu à Lagos, au Nigeria, le 27 janvier 2002, faisant plus de 1 500 morts. L'explosion survenue à Maputo au Mozambique le 22 mars 2007 a tué plus de 100 personnes et blessé plus de 400 autres¹. Dans les deux cas, ce nombre élevé de victimes a été causé par la proximité entre les dépôts et des zones densément peuplées.

1.1.1 Explosions au dépôt de munitions de Malhuzine

L'épisode d'explosion au dépôt de Malhuzine à Maputo dans la première moitié de 2007 illustre bien les risques d'une mauvaise gestion des munitions.

Une première explosion a blessé trois membres du personnel en janvier 2007. Une évaluation technique immédiate par du personnel formé en sécurité des munitions aurait pu contribuer à éviter les événements ultérieurs : dans l'après-midi du 22 mars 2007, une nouvelle explosion a été enregistrée, suivie par d'autres explosions et incendies qui ont duré jusqu'au lendemain matin. Des obus non explosés ont été projetés dans un rayon de 10 km, frappant, entre autres infrastructures, un hôpital local.

Le ministère de la défense du Mozambique a attribué l'accident aux températures climatiques exceptionnellement élevées. Les observateurs extérieurs évoquent quant à eux comme causes probables, la décomposition autocatalytique de l'agent propulsif contenu dans les mortiers et l'ignition de munitions au phosphore blanc stockées de manière inadéquate². Quoi qu'il en soit, l'événement indique que la surveillance et les tests physiques sont insuffisants pour identifier avec précision les munitions « à risques » et les éliminer à temps. Les autorités locales ont par ailleurs omis de veiller à ce qu'il y ait une distance de sécurité suffisante entre le site et les habitations civiles environnantes. Aucune munition hautement explosive n'aurait dû se trouver sur ce site situé à seulement 200 m de l'habitation civile la plus proche.

1 Basé sur Wilkinson, Adrian. 2006. « Stockpile management of ammunition », dans Pézard, Stéphanie et Anders, Holger (eds.). 2006. *Targeting ammunition: a primer*. Genève : Small Arms Survey, p. 248-253 ; et Wilkinson, Adrian. 2009a. *Ammunition stockpile safety*. Présentation donnée lors de l'*Expert Workshop on Arms and Ammunition Stockpile Management*, tenu à l'Institute for Security Studies, Pretoria, Afrique du Sud, 6-8 avril 2009.

2 South Eastern and Eastern Europe Clearinghouse for the Control of Small Arms and Light Weapons (SEESAC). 2007. *Malhuzine (Mozambique) explosion site: « quick look » technical summary and concepts for further support*. Belgrade: SEESAC, non publié.

Une troisième explosion a eu lieu lors de l'opération d'évacuation d'obus explosifs le 23 juin 2007. L'événement a tué cinq des membres du personnel et blessé onze autres³.

L'événement est probablement imputable à la formation inadéquate du personnel et au non-respect des exigences techniques de manipulation et destruction d'obus non explosés. Les coûts de l'opération d'évacuation et, le cas échéant, de la reconstruction de l'infrastructure sinistrée et du remplacement des munitions détruites sont probablement très élevés.

1.2 Détournements de munitions

Les détournements de munitions à l'intérieur de l'Afrique sont une source importante d'approvisionnement illicite en munitions dans la région. Les munitions ainsi détournées prolongent les conflits armés, les violences entre communautés pastoralistes et autres, le banditisme et la criminalité. L'une des formes que prend le détournement est le transfert transfrontalier illicite, en particulier de munitions pour armes légères et de petit calibre, en violation d'embargos internationaux sur les armes. Les rapports des panels d'experts de l'ONU sur les violations d'embargos en Afrique font état de nombreux cas. Des États africains aussi bien que des responsables individuels approvisionnent ainsi en munitions des groupes armés dans des États voisins ou proches pour des raisons politiques et idéologiques et/ou pour des raisons financières ou d'autres avantages⁴. Ceci comprend également la fourniture de faux certificats d'utilisateur final et le re-transfert de munitions étrangères en violation des engagements de l'utilisateur final envers l'exportateur des munitions d'origine. Une deuxième forme de détournement consiste à transférer des munitions à l'intérieur du pays, en violation des lois nationales et/ou internationales.

Parmi les types de détournement domestique, on trouve la saisie ou le vol de munitions appartenant à des acteurs étatiques. Les munitions peuvent être saisies sur le champ de bataille ou à travers des attaques contre des convois et des dépôts militaires. On suppose que le *Congrès national pour la défense du peuple* (CNDP), un groupe armé basé dans l'est de la République démocratique du Congo, a comblé ses besoins en armes et en munitions à travers des attaques menées contre les forces armées nationales. Six attaques ont ainsi été rapportées comme étant le fait du CNDP contre les arsenaux et les dépôts militaires entre décembre 2007 et octobre 2008 seulement. Au début de novembre 2008, le CNDP a attaqué et saisi jusqu'à douze camions de l'armée chargés de munitions⁵. Des gangs armés ont attaqué à plusieurs reprises des postes de police et des baraquements de l'armée en Afrique du Sud à la fin des années 1990. En mai 1998, un groupe extrémiste afrikaner suspecté d'avoir planifié un coup d'État, a cambriolé une base militaire à Bloemfontein contenant plus de 100 armes à feu et 20 000 cartouches⁶.

Un autre type de détournement domestique concernent des acteurs étatiques ou des personnes formellement sous l'autorité étatique distribuant des munitions à des utilisateurs finaux non autorisés. La fourniture ininterrompue de munitions pour armes légères à des groupes de milices

3 Wilkinson, 2009a.

4 Voir, comme exemple récent, Conseil de sécurité de l'ONU. 2008a. *Report of the Panel of Experts established pursuant to resolution 1591 (2005) concerning the Sudan* (document ONU S/2008/647). New York: ONU, 11 novembre.

5 Conseil de sécurité de l'ONU. 2008b. *Final report of the Group of Experts on the Democratic Republic of the Congo* (document ONU S/2008/773). New York: ONU, 12 décembre, p. 6-7, para. 25.

6 Lamb, Guy. 2000. *An Overview of Small Arms Production, Export, Ownership and Proliferation in South Africa*. Article de séminaire, disponible sur http://ccrweb.ccr.uct.ac.za/archive/staff_papers/lamb_small_arms.html

armées au Darfour par le gouvernement soudanais constitue clairement une violation de l'embargo de l'ONU⁷. De récentes recherches sur la détention illicite de munitions par des groupes pastoraux dans la zone des trois frontières entre le Kenya, le Soudan et l'Ouganda suggèrent que les forces de sécurité nationale peuvent constituer une source importante d'approvisionnement en munitions. Les recherches ont révélé que « la police kenyane fournit presque 50 pour cent des munitions circulant illégalement dans le Nord Turkana, visiblement pour fournir au Turkana des moyens de défense contre les groupes rivaux du Soudan et de l'Ouganda ». Des révélations similaires concernant le Soudan et l'Ouganda indiquent que les forces de sécurité de ces États sont, en toute probabilité, une source majeure d'approvisionnement alimentant la violence pastorale dans les deux pays⁸.

1.3 Munitions excédentaires

Les risques d'explosions de dépôts et de détournements de munitions sont particulièrement élevés dans les États qui ne procèdent pas à l'identification des munitions qui, dans les stocks, sont devenues excédentaires par rapport aux besoins nationaux et/ou dont la sécurité d'utilisation n'est plus assurée⁹. L'identification des excédents requiert de la part des États qu'ils aient préalablement déterminé leurs besoins nationaux en munitions pour les opérations de routine, le maintien d'une réserve de guerre ou pour l'entraînement. Cela n'est pas toujours le cas. L'identification des excédents nécessite un système de comptabilisation adéquat et une vue d'ensemble claire des quantités, types et conditions de conservation des munitions dans les divers dépôts militaires, magasins de police et autres stocks sous autorité étatique. La tenue de cette vue d'ensemble nécessite une vérification régulière ainsi que des inspections physiques. Une fois de plus, cela n'est pas toujours le cas dans les États africains.

L'identification de munitions dangereuses et non fiables requiert, comme il est dit plus haut, une surveillance et des vérifications adéquates. La surveillance implique également que le personnel soit formé et dispose du matériel nécessaire pour tester les propulseurs ou des données et des échantillons permettant de comparer la stabilité du propulseur. En effet, une grande partie des munitions des stocks africains devrait sans doute être considérée comme potentiellement dangereuse. Ceci est souvent dû à l'incapacité d'évaluer correctement l'état et la fiabilité des munitions, faute de personnel dûment formé et de capacités ou de données d'essais. Dans les pays en situation post-conflit, les stocks sont particulièrement affectés par cette situation, car il est fréquent que les données soient perdues ou détruites lorsque les dépôts sont repris des mains des régimes précédents.

2. Les défis de la gestion des munitions

Certains défis concernant la gestion des munitions en Afrique ont été mentionnés ci-dessus ; il en existe d'autres. Les États africains disposent de cadres régulateurs pour la gestion de leurs munitions. Mais les normes nationales comportent encore souvent des lacunes, ainsi que leur mise en œuvre. Les procédures opérationnelles standard requises pour la mise en œuvre à

7 Conseil de sécurité de l'ONU, 2008a, p. 51, para. 159.

8 Bevan, James. 2008. *Blowback: Kenya's illicit ammunition problem in Turkana North District* (Small Arms Survey occasional paper). Genève : Small Arms Survey, p. 17-18.

9 Voir Assemblée générale de l'ONU. 2008. *Report of the Group of Governmental Experts to consider further steps to enhance cooperation with regard to the issue of conventional ammunition stockpiles in surplus* (document ONU A 63/182). New York: ONU, 28 juillet.

l'échelle de tout le système de tâches spécifiques de gestion font souvent défaut. Les inspections des stocks et les opérations de surveillance sont peu fréquentes et incomplètes dans bien des États. Les épisodes incessants de détournement par des acteurs étatiques dans certains États africains indiquent que, dans une large mesure, les réglementations nationales ne sont ni respectées ni imposées. Les recherches suggèrent que la mise en œuvre de contrôles peut s'avérer particulièrement faible lorsqu'il s'agit de milices et d'unités de défense locales parrainées par l'État¹⁰. De même, il existe parmi les responsables une tendance à surestimer l'efficacité des systèmes de gestion nationaux. La critique constructive émanant d'experts extérieurs est ignorée ou écartée car considérée comme erronée ou politiquement motivée.

Il règne souvent un manque de compréhension technique à propos des risques liés aux explosifs tels que les grenades et les munitions contenant de hauts explosifs. Les exemples fréquents sont le stockage, la manipulation et le transport de grenades à main par le personnel militaire et policier sans que des officiers dûment formés se soient auparavant assurés que les grenades sont sans danger pour l'action prévue. Au niveau national, les compréhensions de ce que signifie une formation appropriée divergent, bien que les risques d'explosion lors d'une manipulation d'explosifs soient les mêmes dans toutes les parties du monde. La doctrine militaire de l'Union soviétique acceptait un plus grand risque de victimes humaines que celle des États occidentaux. Les États africains qui ont reçu une formation militaire de l'Union soviétique utilisent souvent des marges de sécurité inférieures aux meilleures pratiques internationales.

Les défis dont on parle le plus souvent en Afrique sont le manque de ressources financières et d'équipement technique. Les systèmes de comptabilité et d'enregistrement se font encore souvent sur le papier et peuvent être fragmentés parmi différents acteurs étatiques. Ceci empêche l'établissement d'une vue d'ensemble centralisée des stocks nationaux de munitions. Le manque de ressources empêche également de restaurer et moderniser les infrastructures physiques. Les dépôts et les magasins datent parfois de l'ère coloniale et ne possèdent pas les capacités de stockage adéquates pour les types et les quantités de munitions stockées. Les mesures de sécurité physique dans les stocks de munitions peuvent être limitées à un simple cadenas posé sur une porte en bois dans un bâtiment administratif. Si de meilleures mesures de sécurité physique ne suffisent pas à éliminer les risques d'attaques ou de vols, ils peuvent néanmoins renforcer la dissuasion et augmenter le temps de réaction des autorités en cas d'intrusion dans un dépôt ou un autre lieu de stockage.

3. Des normes multilatérales

Il existe une série de normes sous-régionales parfois différentes quant aux aspects de la gestion de munitions pour armes légères et de petit calibre en Afrique. Les normes en vigueur au sein de la Communauté de développement de l'Afrique du Sud (SADC) exigent le marquage des cartouches de munitions d'armes légères à l'aide de poinçons indiquant le pays et l'année de fabrication, le calibre et le fabricant¹¹. Les normes adoptées par la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) vont plus loin. Elles stipulent que les cartouches doivent également

10 Dans le cas du District Nord Turkana, au Kenya, c'est la police locale et les unités de défense locale qui sont les sources probables de munitions illicites (Bevan, 2008).

11 Southern African Regional Police Chiefs Cooperation Organisation (SARPCCO). 2008. *Standard Operating Procedures for the Implementation of the SADC Protocol on the Control of Firearms, Ammunition and Other Related Materials*. Windhoek, Namibie: SARPCO, chapitre 3.3.1, p. 15.

être marquées d'un numéro de lot unique et que la plus petite unité d'emballage des munitions sera marquée d'un numéro de série unique¹². Il n'existe pas de normes comparables de marquage de munitions pour armes légères en Afrique de l'Est et du Nord. Un peu moins de la moitié des onze pays africains connus pour produire des munitions pour armes légères est située dans ces deux sous-régions¹³. Quoi qu'il en soit, il n'existe aucune norme technique faisant autorité qui traite de manière complète de la gestion des stocks de munitions en Afrique.

En dehors de cette région, des normes pertinentes ont été élaborées en Europe méridionale et orientale, y compris concernant le stockage et la sécurité des munitions et des explosifs et l'évacuation d'obus explosifs des zones de stockage de munitions après une explosion¹⁴. Des normes et des « meilleures pratiques » sur la gestion des munitions conventionnelles, existent au sein de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN)¹⁵. Au niveau global, la sécurité des munitions est principalement abordée à travers des normes sur le transport des marchandises dangereuses¹⁶.

Le fait que l'ONU ait récemment mandaté l'élaboration de directives techniques pour la gestion de stocks de munitions conventionnelles¹⁷ est une initiative bienvenue. Il n'en existait aucune jusqu'à ce jour. La recommandation émane d'un groupe onusien d'experts gouvernementaux sur les stocks de munitions conventionnelles excédentaires, en juillet 2008¹⁸. Les directives devront se baser sur de bonnes connaissances et évaluations techniques et aider les États à développer des normes nationales ainsi que des procédures opérationnelles standard. Elles devront également contribuer à la rentabilité [des systèmes de gestion], faire la preuve d'un consensus et d'un accord sur le plan technique et faciliter l'échange d'informations techniques entre États. Leur présentation est attendue à l'ONU en 2010¹⁹.

4. Champ d'action

Les défis d'une gestion efficace des munitions en Afrique ne sont pas insurmontables. Des efforts sont consentis, dans de nombreux pays africains, pour mettre en œuvre des normes multilatérales

12 Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). 2006. Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes. Abuja, Nigeria: CEDEAO, 14 juin, art. 18.3.a-b.

13 Les États africains producteurs de munitions pour armes légères sont les suivants : Burkina Faso, Cameroun, Égypte, Kenya, Namibie, Nigeria, Afrique du Sud, Soudan, Tanzanie, Ouganda et Zimbabwe. Voir Anders, Holger. 2006. *Flux commerciaux et contrôles des transferts de munitions pour armes légères en Afrique* (Note d'Analyse du GRIP).

Bruxelles: Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité. <http://www.grip.org/bdg/g1057.html>

14 Voir par exemple, SEESAC. 2006a. *Ammunition and Explosives Storage and Safety* (Regional Micro-Disarmament Standard 05.40). Belgrade: SEESAC; et SEESAC. 2006b. *EOD clearance of ammunition storage area explosions* (Regional Micro-Disarmament Standard 05.55). Belgrade: SEESAC.

15 Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). 2008. *OSCE Handbook of Best Practices on Conventional Ammunition* (décision OSCE n° 6/08): Vienne: OSCE; et Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN). *Allied Ammunition Storage and Transportation Publications 1 and 2* (AASTP 1 and 2) - Safety Principles for the Storage and Transport of Military Ammunition and Explosives.

16 Recommandations des Nations unies sur les « Transport of Dangerous Goods Model Regulations ».

17 Assemblée générale de l'ONU. 2009. *Resolution on problems arising from the accumulation of conventional ammunition stockpiles in surplus* (document ONU A/Res/63/61). New York: ONU, 12 janvier, para. 7.

18 Assemblée générale de l'ONU, 2008, p. 25, para. 72.

19 Wilkinson, Adrian. 2009b. *UN Ammunition technical guidelines*. Présentation donnée lors de l'*Expert Workshop on Arms and Ammunition Stockpile Management*, tenu à l'Institute for Security Studies, Pretoria, Afrique du Sud, 6-8 avril 2009.

sur les contrôles des munitions pour armes légères et de petit calibre. Mais les épisodes récurrents d'explosions de dépôts et de détournements de munitions indiquent que davantage d'initiatives sont nécessaires. Les États africains devraient revoir leurs systèmes de gestion nationale de munitions en vue de définir les risques tolérables à la lumière des ressources disponibles. Comme l'a recommandé l'ONU en 2008, les États devraient également identifier systématiquement, « sur une base prioritaire, la part excédentaire et obsolète des stocks de munitions conventionnelles » et « mener des opérations de destruction ou de démilitarisation de munitions dangereuses ou potentiellement dangereuses de manière adéquate aux plans chronologique, sécuritaire et environnemental ». ²⁰

Les États africains devraient, si cela s'avère nécessaire, demander une aide financière, technique et autre pour renforcer leurs capacités nationales de gestion efficace des stocks nationaux de munitions. L'ONU est engagée dans un processus d'amélioration de la gestion de ses sources de connaissances des questions techniques liées aux munitions. Le but de cet effort de l'ONU est de fournir aux États intéressés « l'expertise et les conseils techniques appropriés pour le stockage sûr de munitions et l'élimination de stocks excédentaires »²¹. Une aide pratique est également fournie par des organisations techniques non gouvernementales. Il s'agit par exemple de la destruction de grenades instables ou hors d'usage dans les magasins de police et le renforcement de la sécurité physique dans les postes de police au Burundi. Le programme est mis en œuvre par une organisation non gouvernementale dotée d'une expérience en matière de déminage (restes d'explosifs de guerre)²².

Des efforts plus importants encore de la part des États africains et la coopération de ces derniers avec des partenaires internationaux peuvent représenter une importante contribution au renforcement des capacités de gestion nationale des munitions en Afrique. Ils seront essentiels pour limiter de manière effective les risques d'explosions involontaires et de détournement de munitions en Afrique.

* * *

20 Assemblée générale de l'ONU, 2008, p. 25, paras. 68-69.

21 *Ibidem*, para. 73.

22 Voir <http://www.maginternational.org/news/burundi-supporting-human-security/> (20 avril 2009).